

CONSEIL MUNICIPAL DE LE PRADAL

Séance du 10 avril 2018

L'an deux-mille-dix-huit, le dix avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Le Pradal, se sont réunis à dix-huit heures trente à la salle du conseil de la Mairie située 1 place de la Mairie 34600 Le Pradal, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le quatre avril deux-mille-dix-huit conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M Christian BALERIN, Maire.

Etaient présents :

Christian BALERIN, Sandra BELUEL, Yannick CHEVRIER, Daniel MARC, Karine MASSON, Jean-Claude ROUQUAYROL
--

Etait absent représenté :

Dominique SERGEANT a donné pouvoir à J-C ROUQUAYROL

Etaient absent non représentés :

Eric ARIBAUD, Annie DESASY, Marie-Thérèse TOMAS

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Sandra BELUEL est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. AUTORISATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES CHEMINS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est possible d'obtenir des subventions de la part du Conseil Départemental afin de rénover les chemins. Il propose la réfection du chemin allant de Le Pradal à la Sesquière, de celui d'une partie du chemin du Dévès et du chemin allant de La Pradal à Saint Gervais sur Mare ainsi que le talus du chemin allant à la Sesquière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité et autorise M le Maire à procéder aux demandes de ces subventions auprès du Conseil Départemental.

2. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017 DU TRESORIER (communal et assainissement)

Suite à des problèmes techniques, M le Maire ne peut présenter les Comptes de Gestions 2017 du Trésorier.

Le Conseil Municipal est donc dans l'incapacité d'approuver ceux-ci et décider de reporter cet ordre du jour ainsi que les suivants à la prochaine séance.

3. QUESTIONS DIVERSES

- Le repas communal est fixé au 28 juillet 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire clôt les débats, remercie les conseillers et lève la séance à 20h00.

ARIBAUD Éric	
BALERIN Christian	
BELUEL Sandra	
CHEVRIER Yannick	
DESASY Annie	
MARC Daniel	
MASSON Karine	
ROUQUAYROL Jean-Claude	
SERGEANT Dominique	
TOMAS Marie-Thérèse	